

Conformément au contrat responsable, les Honoraires, les Soins courants, la Pharmacie remboursée à 65% en régime général, le Transport, l'Appareillage, les équipements Optique et Lentilles remboursées SS/MSA, les Soins dentaires et Inlays-onlays ainsi que les Actes de prévention sont pris en charge par Humanis avec un minimum de 100% de la BR - MR ; les Prothèses dentaires SS/MSA et l'Orthodontie SS/MSA sont, quant à elles, prises en charge par Humanis avec un minimum de 125% de la BR - MR.

100 % des Frais Réels - MR dans la limite de ...	
HOSPITALISATION CHIRURGICALE ET MEDICALE, y compris maternité (secteurs conventionné et non conventionné (1))	
Hospitalisation chirurgicale et médicale	
Frais de séjour et Fournitures diverses	100 % de la BR - MR
Honoraires - Signataires OPTAM	250 % de la BR - MR
Honoraires - Non signataires OPTAM	230 % de la BR - MR
Forfait journalier	100 % des Frais Réels
Chambre particulière (hospitalisation & maternité), y compris forfait ambulatoire	
dans le réseau mutualiste	prise en charge intégrale
hors réseau mutualiste	25 Euros par jour
Frais d'accompagnement (enfant - de 16 ans)	25 Euros par jour
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	18 Euros
SOINS DE VILLE (secteurs conventionné et non conventionné (1))	
Consultations et visites de généralistes - Signataires OPTAM	100 % de la BR - MR
Consultations et visites de généralistes - Non signataires OPTAM	100 % de la BR - MR
Consultations et visites de spécialistes - Signataires OPTAM	200 % de la BR - MR
Consultations et visites de spécialistes - non signataires OPTAM	175 % de la BR - MR
Petite chirurgie et actes de spécialité - Signataires OPTAM	200 % de la BR - MR
Petite chirurgie et actes de spécialité - Non signataires OPTAM	175 % de la BR - MR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Signataires OPTAM	200 % de la BR - MR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - Non signataires OPTAM	175 % de la BR - MR
Soins d'auxiliaires médicaux, frais de déplacement	100 % de la BR - MR
Biologie médicale	100 % de la BR - MR
Ostéodensitométrie non remboursée par la SS/MSA	Plafond annuel et par bénéficiaire égal à 50 Euros
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	18 Euros
Biologie médicale prescrite non remboursée par la SS/MSA	Plafond annuel et par bénéficiaire égal à 50 Euros
PHARMACIE	
Frais pharmaceutiques remboursés par la SS/MSA	100 % de la BR - MR

Vaccins non remboursés par la SS/MSA Pilules contraceptives non remboursées par la SS/MSA Dispositif d'aide à l'arrêt du tabac remboursé par la SS/MSA	Plafond annuel et par bénéficiaire égal à 30 Euros
FRAIS DE TRANSPORT	
Frais de transport remboursé par la SS/MSA	100 % de la BR - MR
APPAREILLAGE	
Orthopédie et prothèses diverses remboursées par la SS/MSA	150 % de la BR - MR plus un plafond annuel et par bénéficiaire égal à 150 Euros
Prothèses auditives (+ piles et entretien) remboursées par la SS/MSA	300 % de la BR - MR
FRAIS DENTAIRES	
Soins dentaires remboursés par la SS/MSA : soins dentaires, actes de prophylaxie bucco-dentaire, actes d'endodontie, parodontologie	150 % de la BR - MR
Parodontologie non remboursée par la SS/MSA	Plafond annuel et par bénéficiaire égal à 100 Euros
Inlays-onlays remboursés par la SS/MSA	150 % de la BR - MR
Prothèses dentaires remboursées par la SS/MSA : - Couronnes, bridges et inter de bridges - Couronnes sur implant - Prothèses dentaires amovibles (y compris transitoires) - Réparations sur prothèses - Inlays-cores	400 % de la BR - MR
Prothèses dentaires non remboursées par la SS/MSA : - Couronnes et bridges - Prothèses dentaires transitoires - Réparations sur prothèses (sauf les réparations à caractère esthétique)	Plafond annuel et par bénéficiaire égal à 200 Euros
Orthodontie remboursée par la SS/MSA	300 % de la BR - MR
Implants	150 Euros par acte, dans la limite de 2 actes par an et par bénéficiaire
Piliers implantaires	100 Euros par acte, dans la limite de 2 actes par an et par bénéficiaire
OPTIQUE	
Limitation à un équipement Lunettes (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans par bénéficiaire âgé de 18 ans et plus et à un équipement Lunettes tous les ans pour les bénéficiaires âgés de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue	
Verres remboursés par la SS/MSA	Réseau ITÉLIS Cf. Grille optique « OPTI 3 »
Grille ITÉLIS « OPTI 3 » :	
Les garanties s'entendent y compris les prestations de la Sécurité sociale.	